

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 150 (2005)
Heft: 8-9

Artikel: Sérieuses turqueries. Partie 2
Autor: Gallois, Pierre M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sérieuses turqueries (2)

Il existe une question turque comme, longtemps, se posa la « Question d'Orient ». Une affaire européenne loin d'être résolue, cependant déjà riche d'enseignements. Le problème de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne a mis en évidence les procédés délictueux – eu égard à la pratique de la démocratie – utilisés depuis un demi-siècle pour transformer une expression géographique, elle-même arbitrairement attribuée, en une entité politique qui n'est que bien relativement motivée¹.

■ **Gén Pierre M. Gallois**

L'Union européenne actuelle

L'Union européenne actuelle, après l'élargissement de 2004, peut avoir des bénéfices ou des désavantages de l'adhésion de la Turquie. Pareilles appréciations dépendent d'un certain nombre d'hypothèses sur le devenir de cette Union.

Dans le cadre des institutions qu'elle cherche à se donner, elle peut survivre quelque temps, sur un mode intérimaire. L'évidente faiblesse politique d'un *Etat* hybride accorde une place relativement importante au nombre, en l'occurrence à la masse des quelque 80 millions de Turcs. Ceux-ci, à la fois avides consommateurs et rudes compétiteurs pour les plus anciens membres de l'Union, en modifient à leur avantage l'économie générale. Le commissaire à l'Agriculture, M. F. Fischler, estimait que l'adhésion de la Turquie coûterait, en subventions agricoles, entre 11 et 13 mil-

liards d'euros. Avec 6,8 millions d'agriculteurs, elle dispose d'une force de travail, numériquement, dix fois plus grande que la France. Selon le principe des vases communicants, la répartition des ressources de cette Union agrandie se fait au profit du Sud-Est et au détriment du Nord-Ouest, en amplifiant le mouvement déjà amorcé au bénéfice des pays méditerranéens.

Autre hypothèse. Assez rapidement, devant l'échec de ses institutions de compromis, l'Union aboutit à un système fédéral, la fiction des Etats-nations – y compris la Turquie – disparaît pour faire place à des régions administratives, l'Union devenant un Etat fédéral. Le poids du nombre exerce alors ses priviléges dans le fonctionnement des nouvelles institutions européennes d'autant que, durant quelques décennies encore, les pétrodollars vont renforcer la position de la forte minorité turque.

Enfin, dernière hypothèse, les peuples rechignent, le système supranational envisagé préce-

demment se délite mais, comme il n'est pas concevable de revenir en arrière, c'est-à-dire à l'Etat-nation séculaire, les territoires de l'ex-Union, politiquement dévastés, s'ouvrent à la colonisation ou plutôt, se rangent sous la bannière de colonisateurs différents.

En retenant la première hypothèse, celle d'une Union européenne cahotante, politiquement faible mais dominée par son économie de marché, l'analyse des conséquences de l'adhésion de la Turquie repose sur des critères politiques, démographiques, économiques, géopolitiques, stratégiques.

Conséquences d'une adhésion de la Turquie

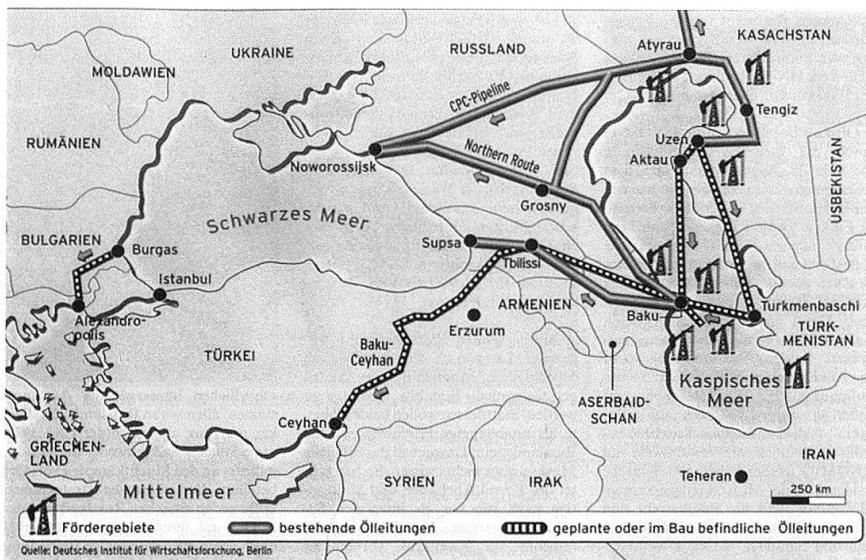
Politiquement décisive pourrait se révéler la place faite à la Turquie. Le vieux axe germanoturc serait d'autant plus aisément reconstitué que 2,6 millions de Turcs vivent en Allemagne. Celle-ci avec 82 sièges au Parlement européen, avec la

¹ Première partie, voir RMS mai 2005.

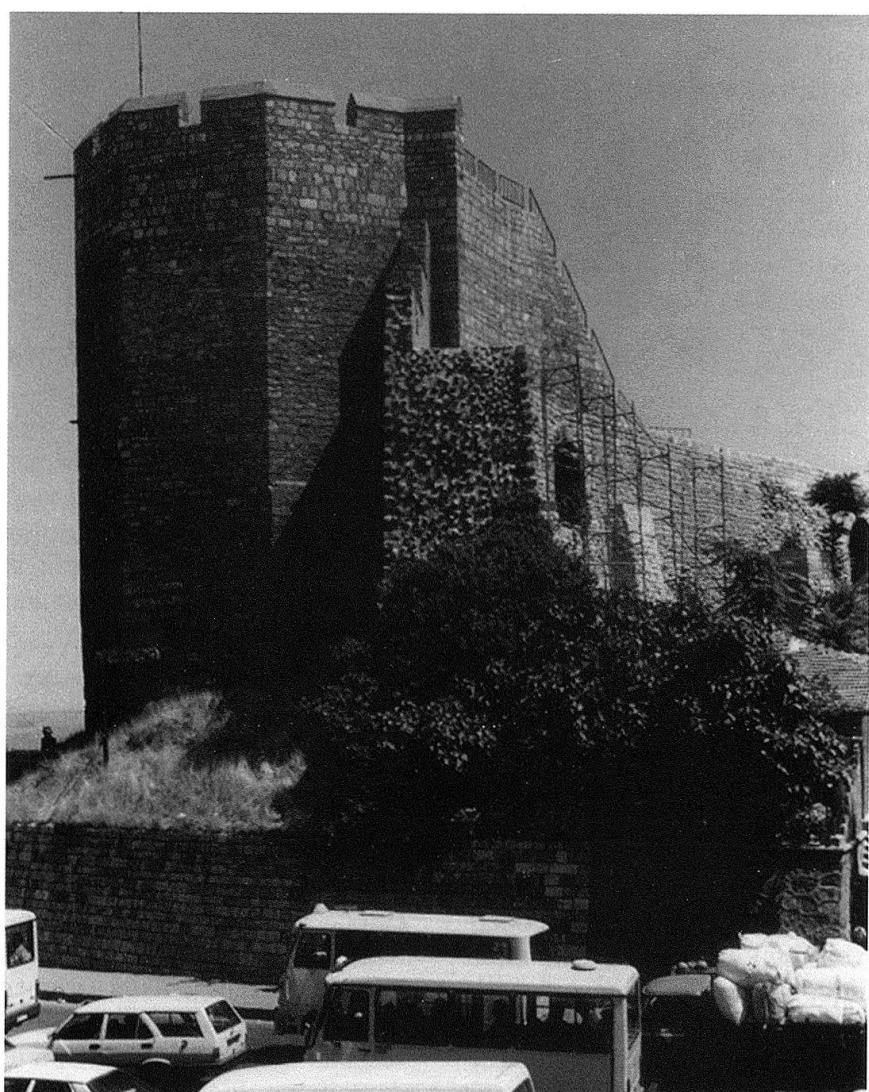
Turquie (également 82 sièges, peut-être 95 ultérieurement) et le soutien des capitales de la *Mitteleuropa*, aurait la majorité parlementaire et pèserait fortement sur les décisions du Conseil des ministres: la France représenterait moins de 9 % des votes au Parlement. Aussi le centre de gravité de cette Union à 28 se déplacerait-il vers le Sud-Est de l'Europe géographique, quelque part au sud de l'Allemagne. A l'évidence la pénétration islamique serait renforcée et vérifiée l'hypothèse avancée par Bernard Lewis.

Démographiquement, l'apport turc pourrait, temporairement, freiner le dépeuplement des nationalités européennes. La relative jeunesse de la population turque, les 4 ou 5 millions de travailleurs turcs montant librement vers le Nord combleraient partiellement le déficit des naissances des vieilles nations européennes. Les démographes estiment qu'en 2050, soit trente-cinq ans après l'adhésion, la population turque approcherait les 100 millions, ce qui signifie qu'ils n'envisagent pas, d'ici là, un ralentissement des taux de naissance. La Turquie serait la seule *province* de l'Europe politique démographiquement positive.

Economiquement, l'adhésion de la Turquie bouleverserait l'ordre économique de l'Union. Si elle contribuait au budget communautaire, elle en profiterait largement, aux dépens de la plupart des bénéficiaires actuels. Occupant 35 % de sa main-d'œuvre, son agriculture absorberait l'essentiel des crédits de la nouvelle Politique agricole commune. L'essentiel de sa production industrielle dépend d'un



Les oléoducs autour de la mer Caspienne.



Istanbul, une partie des murs de Constantinople.

vaste tissu de petites et de moyennes entreprises que la concurrence conduirait aux regroupements. La Turquie exporte en Union européenne davantage qu'elle en importe avec une balance économique positive (+ 6 à 7%). Mais son PIB par habitant est faible comparé à celui de la moyenne des pays de l'Union, si bien que sa réhabilitation prendra du temps et d'importants crédits: la Turquie n'est encore que la vingt-deuxième puissance économique mondiale. La moyenne des fortunes nationales des pays de l'Union baisserait avec l'adhésion de la Turquie; un certain nombre de régions recevant une assistance financière de Bruxelles passeraient dans le camp des régions nanties et ne seraient plus financées.

Aujourd'hui, les ressources de l'Union ne permettant pas d'assurer cette surcharge financière, l'entrée éventuelle de la Turquie dans l'Union a été repoussée à 2015. C'était sans compter avec les contraintes de la période 2005-2025, très vraisemblablement marquée par la production de masse, à bas prix, des pays de la zone Asie-Pacifique et ses conséquences sur la production et le commerce européen. Aussi, les crédits nécessaires à cette forme d'élargissement sont-ils problématiques, même en 2015.

Géopolitiquement, dans la mesure où l'Union européenne serait encore capable de concevoir et de conduire une politique extérieure, l'apport de la Turquie serait considérable: l'Union contrôlerait la Méditerranée et la mer Noire. Elle serait proche des ressources énergé-

tiques du Moyen-Orient, elle bénéficierait des réserves turques en charbon et en lignite, elle serait indirectement associée à l'exploitation des ressources énergétiques de la Caspienne, pétrole et gaz naturel, le pétrole étant acheminé jusqu'au littoral turc à Ceyhan, le gaz aboutissant en Turquie grâce à un gazoduc sous-marin: 15 milliards de barils de pétrole et 4500 milliards de mètres cubes de gaz naturel sont les réserves prouvées de la Caspienne. Dans une certaine mesure, les richesses en pétrole et en gaz des pays d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Turkménistan, Kazakhstan) pourraient emprunter la voie turque pour atteindre la Méditerranée et ses tankers... Il se trouve que la politique d'intervention des Etats-Unis a renforcé la position stratégique de la Turquie, du moins temporairement. En effet, les voies d'acheminement des énergies fossiles du bassin de la Caspienne par le Nord et par le Sud ont été respectivement neutralisées par les événements de Tchétchénie et par les guerres du Golfe, si bien que la voie turque apparaît un recours plus sûr. L'Union en bénéficierait si persistait l'instabilité régionale autour de la Turquie.

L'Union aurait son mot à dire sur l'utilisation de l'eau dont la Turquie exploite l'énergie hydraulique par des barrages qui filtrent le ravitaillement de l'Irak et de la Syrie. Si l'Union européenne a mis en friche une fraction de ses terres cultivables, la Turquie entend irriguer 1,7 million d'hectares grâce à ses barrages. Le turc est parlé dans toute la zone située au nord et à l'est du territoire turc

jusqu'au-delà de la Volga, au Nord et très à l'Est, en Ouzbékistan et aux marches occidentales de la Chine, d'où un atout commercial pour l'Union: ces peuples en développement possèdent d'importantes ressources en matières premières et en énergies fossiles. Compte tenu de ce qui précède, la Chine, future superpuissance, devrait compter avec une Union européenne occupant à son voisinage de telles positions stratégiques.

Militairement, la Turquie possède une forte armée traditionnelle comprenant 400000 hommes, 30 brigades blindées et mécanisées, 10 brigades d'infanterie, une garde présidentielle, 20 bataillons de gardes-frontière, plus de 4000 blindés et 500 avions de combat, 10 sous-marins et une vingtaine de bâtiments de surface. Depuis la guerre de Corée en 1950, la Turquie s'est engagée aux côtés des pays membres de l'Alliance atlantique. Entrant dans l'Union européenne, elle y apporterait, outre la position stratégique qu'elle occupe, les effectifs combattants numériquement les plus importants. Toutefois on imagine mal l'Union européenne, telle qu'elle aurait résulté du projet de Traité constitutionnel, un jour en mesure d'utiliser, sur une grande échelle, la force des armes, à commencer par celle de la Turquie.

Il y a des problèmes!

Tels seraient les principaux traits de l'avers de la médaille. Passons au revers. Politiquement d'abord, l'Union européenne devrait assimiler un héritage assez mal effacé par le

passage des ans et par l'efficacité des réformes courageusement entreprises par les récents gouvernements turcs. En 1950 par exemple, Adnan Menderès accède au pouvoir mais, dix ans plus tard, un coup d'Etat militaire renverse son Gouvernement, le Premier ministre est exécuté. Onze ans après, autre coup d'Etat militaire, Suleyman Demirel en est la victime. En 1980, le Parlement est dissous par un nouveau coup d'Etat militaire et les partis politiques sont temporairement interdits. En 1997, l'Etat-major élimine le parti Refah qui a remporté les élections en 1995. Victoire électorale du parti de la Justice et du Développement (JDP) en 2002. La Constitution a été modifiée en faveur de Tayyip Erdogan, écarté du pouvoir depuis 1998 pour incitation à la haine religieuse.

En somme, une vie politique turbulente de surcroît marquée, en 1974, par l'invasion militaire du nord de Chypre et, à l'intérieur, par la guérilla kurde, le combat contre le PKK marxiste et athée, auquel Ankara a tenté d'opposer la ferveur religieuse islamiste avec, comme conséquence, la formation de combattants de la cause islamiste que l'on retrouve en Afghanistan, au Pakistan, en Tchétchénie et en Bosnie. Ces «soldats de l'islam» figurent au nombre des auteurs des attentats d'Istanbul de 2003 et de 2004.

Il faudra également que l'Union européenne s'accommode de l'état des affaires à Chypre. En 2003, la Commission de Bruxelles avertissait Ankara: si le problème posé par la division de Chypre n'était



Istanbul: une statue de Mustafa Kemal Atatiürk devant le Musée de l'armée.

pas résolu, il y aurait un sérieux obstacle à l'adhésion de la Turquie à l'Union. En janvier 2004, le Gouvernement turc annonce à l'ONU et au Gouvernement des Etats-Unis qu'il est disposé à retourner à la table des négociations. Une quatrième version du plan Anan avait été présentée en vain, qui réduisait de 36,4% à 28,6% la surface de Chypre occupée par la population turque, ramenant à 3000 hommes, en 2013, au lieu de 35000, le nombre des militaires

turcs stationnés sur l'île. En échange, il diminue le nombre des Grecs autorisés à regagner le nord de l'île. M. Denktash, côté chypriote turc, n'accepte pas la restitution de territoires et le déplacement de quelque 50000 Turcs, tandis que M. Papadopoulos, côté grec, veut que davantage de Grecs soient autorisés à se réinstaller au nord de l'île. Après quatorze mois de négociations et une consultation populaire, c'est l'échec. L'Union européenne aurait donc, à ses

limites méridionales, un différend grave entre deux de ses membres. Si Athènes est cependant favorable à l'adhésion d'Ankara, ce serait, dit-on en Grèce, pour être en mesure, par le veto grec, de contrôler les ambitions turques.

Avec l'Arménie, en dépit de quelques tentatives de rapprochement, la Turquie n'a pas encore réglé le contentieux créé par les événements de 1915 et, avec la Syrie, demeure la question d'Alexandrette. L'Etat-major turc soupçonne les voisins de la Turquie (Grèce, Syrie, Iran, Arménie) d'entretenir la guérilla du parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) et d'encourager le «séparatisme». Outre la proximité de l'antagonisme israélo-palestinien, l'adhésion de la Turquie à l'Union formerait aux limites méridionales de la nouvelle Europe une zone de dangereuse contestation.

Economiquement, l'adhésion de la Turquie se révélerait fort coûteuse, du moins durant une première période d'une durée difficilement prévisible. Déjà en 2002, l'Union a décidé d'accueillir dix nouveaux membres, géographiquement aptes à faire partie d'une Europe transformée en une sorte d'Etat. Leur adhésion est effective depuis le

1^{er} mai 2004. Au cours des deux prochaines années, il en coûtera une quarantaine de milliards d'euros, et l'on sait que la charge risque d'être beaucoup plus lourde. La réhabilitation des habitants de l'Allemagne de l'Est – 17 millions d'habitants – a coûté fort cher à l'Allemagne de l'Ouest et, par contre coup, à la France défendant un «franc fort» face au mark fort destiné à attirer les capitaux. Or, ce sont près de 75 millions d'Européens du Centre et de l'Est qu'il faudra porter au niveau de vie moyen des Européens des Quinze, qui baisse d'ailleurs conformément au principe des vases communicants.

En 1995, la Commission a estimé que l'élargissement à vingt-cinq, Turquie exclue, entraînerait une baisse de 16% du revenu individuel des citoyens de la nouvelle Europe agrandie. La seule bénéficiaire de cet élargissement a été l'Allemagne. L'adhésion de la Turquie lui sera également profitable. La Commission espère sans doute qu'en 2013-2015 elle aura réussi à «digérer» sa boulimie d'agrandissements et qu'elle pourra alors commencer à financer l'élévation du niveau de vie des Turcs, en espérant, à plus long terme, que l'ensemble de l'Union bénéficiera à la fois

de la consommation et de la production du peuple turc.

Comparées à ces considérations d'ordre politique et économique, les objections usuelles des adversaires de l'adhésion apparaissent secondaires: géographie, masse, religion, culture, histoire militeraient pour le rejet de la candidature turque. Mais, à partir du moment où la «construction européenne» n'est qu'une construction artificielle et arbitraire – créer un Etat par des textes et des liens techniques – rassemblant des peuples différents, longtemps antagonistes et aux spécificités accentuées par les siècles, la Turquie et, pourquoi pas, l'Algérie si proche et l'Ouzbékistan si éloigné, ne joindraient-ils pas l'édifice «européen»?

«Je considérais comme européen tous les peuples qui ont subi au cours de l'histoire les trois influences que je vais dire: [...] celle de Rome [...] du christianisme [...] de la Grèce», a écrit Paul Valéry dans *Variétés 1*. Dépassés, ringards dira-t-on aujourd'hui des propos de Paul Valéry! Dominent, maintenant, l'économie, l'entreprise, la banque et... Mahomet.

P.M. G.